

Article original

Plantations d'anacardiers, sédentarisation des paysans et mutations sociales dans le Département des Collines au Bénin

AFFO Fabien¹, MONTCHO Rodrigue¹, SINA D. Ilyass², AMOUZOUVI Hyppolite³

1. Enseignant-Chercheur, Maître-Assistant (CAMES), Université de Parakou (Bénin), Email. affofabien2000@yahoo.fr Tél. 00229) 61.48.21.22

2. Enseignant-Chercheur, Maître-Assistant (CAMES), Université d'Agriculture de Kétou (Bénin), Email. sinailyass@gmail.com / sinailyass@yahoo.fr
Professeur Titulaire, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Email. dodji1975@yahoo.fr

Article soumis le 26/07/2017 et accepté le 21/12/2017

Résumé : Dans le cadre de la diversification agricole et des sources de revenus des populations rurales, un accent a été mis par l'Etat béninois sur la promotion de la plantation l'anacarde. Elle s'est rapidement répandue dans le Département des Collines grâce au financement du Fonds Européen de Développement (FED). Des constats empiriques ont fait remarquer d'importantes mutations dans les rapports sociaux liées à la production de l'anacarde. Cette recherche vise à étudier les formes de transformation des rapports sociaux dans un contexte d'innovation agricole. La recherche de terrain s'est fondée sur la réalisation des observations, des études de cas et des entretiens individuels. Les résultats de cette recherche ont premièrement montré un changement des logiques de gestion foncière. Deuxièmement, il a été noté que l'anacarde a assuré d'importantes ressources financières souvent mal gérées par les paysans. Troisièmement enfin, la production de l'anacarde a fait apparaître une classe de nouveau-riches. L'anacarde a bouleversé les rapports des acteurs à la terre bien que la densité d'occupation soit toujours faible. Cela se traduit par la recrudescence des conflits souvent violents avec des pertes en vies humaines entre les acteurs autour du foncier agricole.

Mots clefs : Bénin, innovation agricole, producteurs locaux, "nouveaux-riches du cajou", déviances sociales

Abstract: *In the context of agricultural diversification and the sources of income of the rural populations, the Benin State has focused on the promotion of cashew nuts. It quickly spread to the Department of Hills thanks to funding from the European Development Fund (EDF). Empirical evidence points to important changes in the social relations linked to the production of cashew nuts. This research aims to study certain forms of transformations of social relations in a context of agricultural innovation. Field research was based on observations, case studies and individual interviews. The results of this research first showed a change in the logic of land management. Secondly, it has been noted that cashew has provided important financial resources that are often poorly managed for farmers. Thirdly, the cashew production produced a class of new-rich. They have upset the relationship of the actors to the land although the density of occupation is still low. This is reflected in the resurgence of often violent conflicts with loss of life between actors around agricultural land despite the low population density.*

Keywords: *Benin, agricultural innovation, local producers, "cashew rich", social deviance*

Introduction

Cette contribution vise à étudier les transformations dans les rapports sociaux dans un contexte d'innovation agricole (Bourdier, 2012) à travers une « microsociologie des innovations agricoles » (Affo, 2015 ; Assogba, 2010 ; Chauveau, 1999 ; Engolo, 2001). La recherche a porté sur une analyse de l'intérieur et par le bas, des transformations sociales du passage d'une agriculture itinérante avec jachère à une agriculture de plantation d'occupation permanente des terres cultivées. Cette « innovation agricole » (Chauveau, 1999) a été induite par l'intensification des plantations d'anacardiers.

En Afrique, les années 1960, considérées comme la période postcoloniale, ont été marquées par l'introduction de nouvelles filières agricoles porteuses pour dynamiser l'économie des colonies indépendantes (Dissou, 1972). C'est dans cette logique, que les premières plantations d'anacardiers ont été expérimentées dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest (Adama et N'dri, 2016).

Au Bénin, c'est à partir des années 1990 que les plantations d'anacardier comme nouvelle production de rente ont pris de l'ampleur (Keller, 2010), avec les politiques de libéralisation des filières agricoles. La production de l'anacarde est apparue comme « alternative intéressante » pour renforcer le coton. En 2012, une étude a révélé que « les vergers d'anacardiens se rencontrent dans une quarantaine de communes environ, regroupées en trois zones, la zone très favorable, la zone favorable et la zone passablement favorable » (MAEP, 2012). La zone très favorable regroupe 17 des communes productrices. De toutes ces communes très favorables à la production de l'anacarde, celle de Bantè, occupe une très bonne position dans le Département des Collines (MAEP, 2012 ; Keller, 2010). La Commune de Bantè, choisie comme cadre de recherche présente d'importantes potentialités pour appréhender les transformations induites par l'anacarde au Bénin. Dans cette commune, l'anacarde est devenu un nouveau vecteur des changements sociaux dans les ménages ruraux. Cependant, cet élan vers le progrès économique et social grâce aux revenus de l'anacarde, est retardé par quelques dérives.

Sur le plan de la recherche, la période 2010 est caractérisée par un regain d'intérêts des recherches sur la filière anacarde depuis les années 2000. Ces recherches sur l'anacarde ont varié dans le temps en fonction des disciplines et des visions du monde. Il est distingué par cette étude, trois approches majeures. Il s'agit de celle des institutions internationales (Keller, 2010), de celle des agronomes (Tchégnagni et al, 2016 ; MAEP, 2012) et celle des socio-économistes (Adama et N'dri, 2016 ; Sutter, 2010).

A la suite de cette balise théorique, l'une des nouvelles préoccupations scientifiques qui s'y dégage est de savoir, quels sont les changements sociaux induits par le passage d'une agriculture itinérante à une occupation pérenne des terres agricoles par les plantations d'anacardiens ? Les revenus de l'anacarde un puissant facteur de lutte contre la précarité en milieu rural.

L'analyse des effets sociaux de cette mutation des systèmes productifs agricoles a nécessité d'abord, que l'on explore l'historicité de la production de l'anacarde comme une culture de rente. Ensuite, les effets de la production de l'anacarde sur le social seront présentés. Enfin, il sera décrit les modes de gestion des revenus issus de la commercialisation des noix de cajou.

1. Matériels et méthodes

Il faut rappeler que cette recherche vise à analyser les effets sociaux de l'innovation agricole induite par l'intensification des plantations d'anacardiens. Cette recherche est centrée sur les acteurs locaux ; car, il s'agit d'une analyse par le bas. La Commune de Bantè est particulièrement intéressante pour appréhender ces mutations.

1.1. Monographie contextuelle de la Commune de Bantè

La Commune de Bantè est localisée au Nord-Ouest du Département des Collines à 296 km de Cotonou. Elle partage ses frontières avec les Communes de Savalou au Sud, de Bassila au Nord, de Ouèssè et Glazoué à l'Est et la République du Togo à l'Ouest. D'une superficie de 2695km², la Commune de Bantè occupe environ les 19,44% du territoire des Collines, et les 2,49% du territoire national. Le taux d'occupation dans la Commune de Bantè est estimé à 63,57%, soit une population active estimée à 52 209 habitants. La proportion des actifs varie d'un secteur d'activité à un autre avec plus de 70% des actifs dans l'agriculture. La taille moyenne des ménages est 7 membres, avec 14.726 ménages (RGPH4, 2013). L'économie de la Commune de Bantè est essentiellement agricole. Des résultats du 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH₄), la structure de l'économie locale révèle que le secteur agricole, dominé par les hommes, à lui seul occupe plus de 72% des actifs avec plus de 68% des emplois générés par l'économie.

Une enquête diachronique a été organisée de mars 2016 à mai 2017 dans la Commune de Bantè. Selon les statistiques agricoles de 2016, l'Union Communale des Producteurs d'Anacarde (UCPA)

de la Commune de Bantè compte 36 coopératives et regroupe 2875 producteurs. Les récoltes d'anacarde sont estimées à 15.300 tonnes avec une production moyenne de 450 kilogrammes à l'hectare ; ce qui classe la Commune de Bantè parmi les meilleures communes productrices d'anacarde au Bénin (Keller, 2010).

1.2. Composition de l'échantillon

Pendant cette période, 364 entretiens ont été réalisés avec les acteurs locaux de la filière anacarde. Cet effectif obtenu avec l'application de la formule de Swartz a été réparti sur 4 arrondissements sur les 9 que compte la Commune de Bantè tout en tenant compte du poids de la production d'anacarde de chacun des 5 arrondissements. En effet, 25.3% de l'échantillon sont tirés dans Agoua, 23.9% dans Pira, les 23.7% dans dans Atokolibé, 20% dans Lougba et les 7.1% dans Bobè.

1.3. Collecte de données

Les données ont été focalisées sur plusieurs variables explicatives dont trois principales que sont la tendance de la production de l'anacarde, les effets sociaux des recettes de l'anacarde et les changements sociaux issus de l'anacarde. A cet effet, trois outils de collecte de données ont été utilisés. Il s'agit d'abord, des statistiques agricoles obtenues au service communal pour le développement de l'agriculture de Bantè. Ensuite, 364 entretiens approfondis ont été effectués. Enfin, troisièmement, ces données statistiques et empiriques ont été complétées d'observations réalisées pendant 2 campagnes d'anacarde allant de février à mai de chaque année.

1.4. Traitement et analyse des données

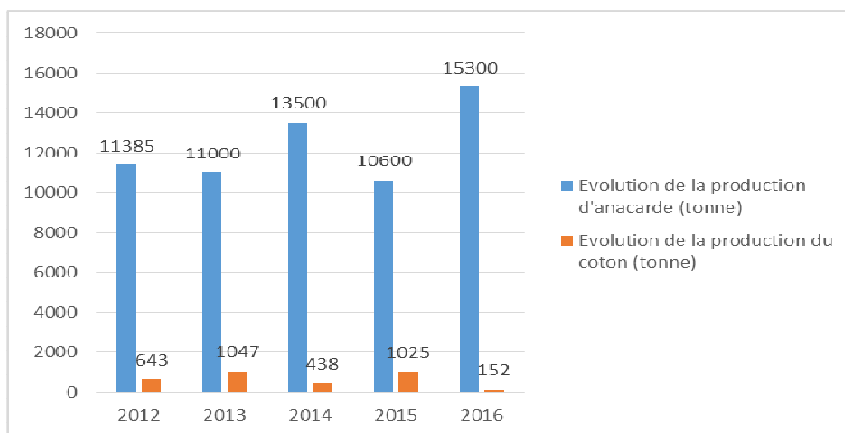
Outre le dépouillement des statistiques agricoles disponibles, les données qualitatives ont été exploitées suivant la technique d'analyse de contenu. Les catégories significatives ont été exploitées. Cela a permis de disposer de quelques verbatim. Toutes ces données (quantitatives et qualitatives) ont été analysées dans les tableaux à plat et les tris croisés.

2. Résultats

2.1. Situation actuelle et tendance de la production de l'anacarde dans la Commune de Bantè

Trois principales cultures de rente sont produites dans la Commune de Bantè. Il s'agit du coton, cultivé depuis les années 1940, du soja et de l'anacarde qui ont été récemment introduits. En effet, c'est en 1954, que l'Etat béninois a introduit la plantation de l'anacardier dans le cadre de la diversification agricole et des sources de revenus des populations rurales du Département des Collines. Mais, la production de l'anacarde s'est rapidement répandue dans le Département des Collines grâce au financement du Fonds Européen de Développement (FED).

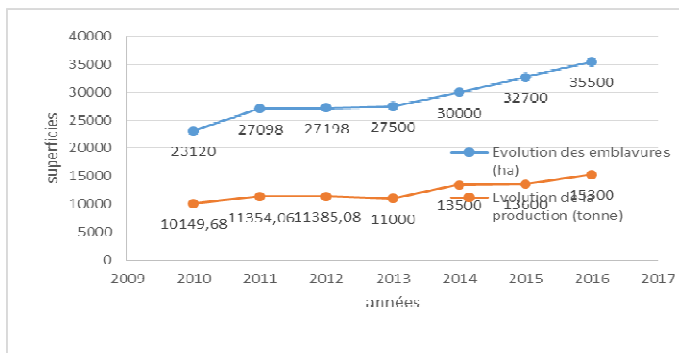
Depuis les années 1990, un engouement pour les plantations d'anacardier est observé, du fait des prix alléchants proposés aux producteurs et des difficultés enregistrées dans la filière coton. Par exemple, dans la Commune de Bantè, la production de l'anacardier a rapidement remplacé celle du coton ainsi que le montre le graphique 1 ci-dessous.



Graphique 1 : Evolution comparée de la production de l'anacarde et du coton

Source : SCDA Bantè, juin 2017

Les statistiques agricoles obtenues au Service Communal du Développement Agricole (SCDA) à Bantè sont compilées dans le graphique 1 ci-dessus. Il a montré une augmentation annuelle moyenne de 5,89% de la production de l'anacarde contre une régression moyenne annuelle de moins de - 24,70% pour le coton. Or, au début des plantations d'anacardiens dans les années 2000, les statistiques ont fait noter une corrélation positive entre la production de l'anacarde et celle du coton. A ce sujet, certains observateurs ont même constaté que la production cotonnière faciliterait celle de l'anacarde. Conséquemment, la progressive disparition de la production du coton pourrait entraîner le vieillissement des plantations d'anacardiens et la régression de sa production.



Graphique 2 : Evolution comparée des emblavures et de la production

Source : SCDA/Bantè, juin 2017

L'étude du graphique 2 ci-dessus montre que la production d'anacarde a évolué d'année en année proportionnellement à l'extension des emblavures en anacardiens en occupant des terres traditionnellement destinées à la jachère. Ainsi, la jachère est en progressive disparition.

Des résultats de la corrélation entre l'âge de l'enquêté et de la superficie emblavée, il se dégage trois tendances. D'un côté, il s'agit primo, des plantations de moins de 1 hectare, désignées petites exploitations. Ainsi, on distingue dans un premier temps et

selon la répartition des superficies emblavées, des plantations de moins de 1 hectare, désignée petites plantations et représentent 15% des plantations. Celles dont la superficie est comprises entre 1 et 5 hectares, désignées moyennes exploitations et 70% des plantations. Celles comprises entre 5 et 10 hectares désignées pour des raisons de l'analyse des grandes plantations et représentent 10% de l'échantillon. Et enfin, de rares exploitations extensives de plus de 10 hectares dans une infime proportion de 5%.

Dans un second temps et selon la répartition des propriétaires par catégorie de plantation, il est apparu que pour les petites exploitations, 75% des propriétaires des petites exploitations sont des cadets sociaux (femmes et des jeunes garçons âgés de moins de 30 ans) et 25% sont des paysans âgés de plus de 70 ans. Pour les moyennes exploitations, 80% des propriétaires sont des paysans âgés de 40 à 65 ans, 15% sont âgés de plus de 70 ans et 5% sont essentiellement des femmes dont les âges sont compris entre 40 et 60 ans.

Le coefficient de corrélation, calculé en croissant l'âge de l'enquêté à la superficie emblavée, a montré une forte discrimination négative vis-à-vis des jeunes paysans et des femmes. Ces cadets sociaux sont faiblement représentés dans la catégorie des moyens et grands propriétaires des plantations d'anacardières.

Par ailleurs et pour la troisième tendance, il est apparu que les terres agricoles sont, pour la plupart, occupées par des hommes qui selon la sociologie du milieu en ont un droit d'héritage. Les hommes représentent environ 2/3 des chefs d'exploitation.

Cette tendance présage de deux manières sur le mode d'occupation et de gestion du foncier agricole dans la Commune de Bantè.

D'un côté, dans la conscience collective, après cinq années de rotation des cultures, l'espace agricole ainsi cultivé est abandonné à la jachère. Ceci a bouleversé les modes de gestion foncière. Il a

été observé une transition d'une agriculture itinérante sur brûlis pour la culture de l'igname à une agriculture pérenne de plantation d'anacardiens. Aussi, la gestion collective est-elle en train d'être remplacée par une appropriation des terres agricoles par les acteurs locaux. Avec l'accroissement de la population agricole et l'augmentation des superficies emblavées, la disponibilité en terres cultivables s'amenuise.

De l'autre côté, l'accès au foncier agricole, premier facteur de production de la richesse dans la Commune de Bantè est fortement discriminatoire. Traditionnellement, les terres en jachère ; bien que moins fertiles, sont souvent exploitées par les jeunes paysans et les femmes considérés comme cadets sociaux. Ces catégories sociales sont exclues par le système d'héritage et de répartition du foncier agricole d'accès aux nouvelles terres agricoles.

La transmission de la terre est patrilinéaire et les cadets sociaux notamment les femmes sont exclues de l'héritage foncier. Elles ne peuvent pas installer des cultures pérennes et en jouir définitivement. Ceci a pour corollaire, le vieillissement de la population des planteurs d'anacarde.

Le droit coutumier sur le foncier agricole est très discriminatoire et désavantage les femmes et les jeunes. Or, les 70% des peuples Itcha de la Commune de Bantè vivent de l'agriculture itinérante avec l'igname en-tête des nouvelles friches.

En effet, la plupart des femmes enquêtées sont très dépendantes d'autrui en matière d'accès aux terres agricoles. Les terres empruntées ne présentent aucune stabilité de gestion. Elles peuvent être retirées à tout moment par leur propriétaire et elles sont généralement de mauvaise qualité, il s'agit dans 75% des cas de jachères moins fertiles. Pour vérifier ces différentes allégations, passons en revue quelque propos d'acteurs locaux qui exposent bien la synthèse des difficultés d'accès au foncier agricole évoqué par la plupart des cadets sociaux enquêtés. Répondant à la question, comment devenez-vous propriétaire de vos terres de culture, dame A. Rosine répond :

« Nos terres sont occupées par les plantations d'anacardières. J'y travaille toute l'année avec mon mari, en dehors de mes cultures vivrières destinées à notre alimentation ou à la vente afin d'acquiescer les produits de première nécessité. Mais curieusement quand « le produit » arrive, mon mari garde tout »,

Quant à dame J. Béatrice, femme agricultrice,

« Ah oui, avoir une terre est le plus souvent une rude épreuve pour les femmes rurales. Filles, sœurs, épouses ou mères, elles sont parfois écartées quand vient l'heure du partage. « Mes propres frères, même père et même mère m'ont éliminée lors du partage des jachères de notre mère, disant qu'étant allée en mariage, je n'avais plus le droit de prétendre à quoi que ce soit. Je suis pourtant l'unique fille. Ce sont plutôt mes frères consanguins qui m'ont donné un lopin »,

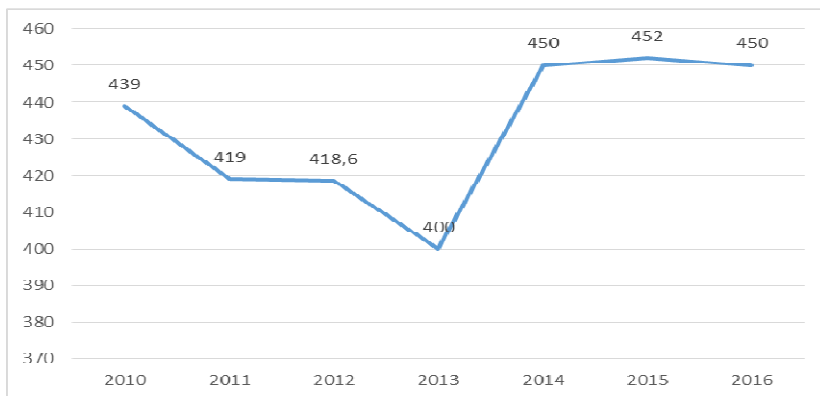
De l'analyse de ces deux témoignages on peut comprendre que, les femmes sont très dépendantes de leur époux et des membres masculins de leur patrilignage pour l'accès à la terre. Les femmes et les cadets disposent en général de champs individuels sur lesquels ils bénéficient d'une relative autonomie d'usage tel que l'indique le témoignage ci-après.

« en tant qu'épouse du chef, j'ai rencontré beaucoup de résistances. Selon certains, dans la tradition, la femme du chef ne doit pas sortir du foyer. Les chefs étaient les premiers à être réticents, car en me voyant faire, ils se disaient que ça aurait une influence négative sur leurs femmes »,

Ces propos de dame Efova résumant la position des 4/5 des enquêtés. On peut comprendre à travers ce discours que les femmes rurales sont très dépendantes de leurs époux.

Les trois verbatim ci-dessus illustrent bien que l'accès au foncier agricole à Bantè est fortement lié à l'appartenance lignagère, familiale, à la position sociale et au sexe de l'acteur. Dans la Commune de Bantè, on peut constater que la question de l'appropriation et du contrôle des terres, en général et des espaces agricoles en particulier, est un sujet sensible entre les différents acteurs du jeu foncier. Dans la conscience collective traditionnelle dominante, la terre est un bien sacré, collectif, communautaire et inaliénable. Elle n'a donc pas de valeur

marchande et ne saurait ni faire objet de transaction monétaire ni être léguée aux femmes. La raison qui sous-tend une telle pratique s'explique par le fait que les pratiques foncières répondent à des normes coutumières qui prennent racine dans la tradition.



Graphique 3 : Evolution des rendements

Source : SCDA/Bantè, juin 2017

Le graphique 3 a donné un aperçu relativement stable des rendements en production d'anacarde dans la Commune de Bantè. Le plus faible rendement de 439 kg/ha a été obtenu en 2013. Mais, ce rendement s'est stabilisé à une moyenne de 450 kilogrammes à l'hectare depuis 2014. Ce rendement dans la Commune de Bantè est légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est des 424 kg/ha en 2012 (MAEP, 2010).

Malgré ce contexte élogieux de la production de l'anacarde et quelques tentatives d'implantation d'usines, aucune unité industrielle de transformation de l'anacarde n'est fonctionnelle dans la Commune de Bantè.

En 2010, un opérateur économique a installé une unité de transformation de noix d'anacarde dans l'Arrondissement d'Akpassi. De la même manière, en 2013, le gouvernement du Bénin a installé l'usine de transformation des pommes de cajou

installée dans le hameau de Pèhoudiè¹⁵. Mais, depuis lors, aucune de ces unités industrielles n'est toujours fonctionnelle malgré la disponibilité de la matière première. En dehors de quelques unités artisanales de transformation, les récoltes d'anacarde sont entièrement vendues et exportées.

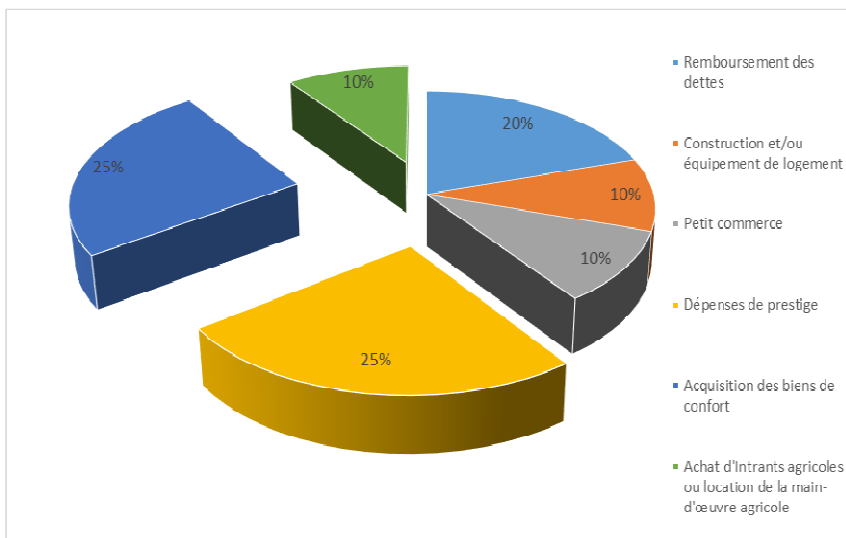
Au total, bien que la transformation locale des noix d'anacarde soit faible, l'on a noté une forte contribution des recettes de l'anacarde dans la satisfaction des besoins sociaux vitaux des paysans.

2.2 Apports des recettes de l'anacarde dans la satisfaction des besoins sociaux vitaux

Les données sur les recettes de la vente disponibles ne sont pas fiables. Pour combler ce vide, la question suivante a été posée aux enquêtés : « à combien pouvez-vous estimer vos revenus annuels de la vente des noix d'anacarde ? ». Les réponses montrent que, les recettes annuelles par producteur varient en moyenne entre 20.000 et 3.000.000 fcfa.

La question suivante a été également posée aux enquêtés : « que faites-vous habituellement du revenu de la vente de votre récolte d'anacarde ? ». Une codification suivie de l'analyse de contenu ont été faites des différentes réponses obtenues. Le graphique 5 ci-dessous, illustre la gestion des revenus issus de la vente des noix de cajou.

¹⁵ Arrondissement d'Attokolibé dans la Commune de Bantè



Graphique 4 : Répartition des dépenses des paysans de Bantè

L'analyse du graphique 4 a révélé que, la plupart des producteurs d'anacarde investissent leurs revenus dans six principaux domaines. Il s'agit par ordre croissant, des dépenses de prestige, de l'acquisition des biens de confort, du remboursement des dettes, de la construction de logements ou de leur équipement, du petit commerce et de l'achat d'intrants agricoles ou de la location de la main-d'œuvre agricole.

2.2.1. Dépenses de prestige

Les paysans investissent 25% de leurs revenus dans les obsèques et les loisirs. A ces occasions, le producteur essaie de s'affirmer en exhibant sa fortune pour se positionner socialement. Dans ce cas, même les abus sont permis et le paysan sort complètement ruiné de ces événements.

Les données d'observations empiriques montrent que, le nombre de cérémonies s'accroît avec l'accroissement de la production de l'anacarde. Ainsi, d'après les enquêtes, 75% des cérémonies habituelles ont lieu dans la période allant de mars à mai qui est une période cruciale de la campagne.

2.2.2. Acquisition des biens de confort

Elle occupe les 25% du revenu des paysans. Il s'agit de l'achat de biens matériels qui constitue l'un des objectifs majeurs des producteurs après la commercialisation des noix de cajou d'après les enquêtes de terrains. A ce niveau, par exemple, les paysans s'achètent des moulins, des mototaxis communément appelée Zémidjan, de mobiliers, de machines à coudre, des moyens de déplacement (motocyclette, tricycles, voiture), des appareils électroménagers (poste radio, un magnétophone, poste téléviseur, réfrigérateur), de téléphones portables, de groupes électrogènes, d'équipements ménagers, de vêtements, de bœufs pour renforcer le cheptel ou de charrue pour accroître la production et améliorer ainsi la capacité financière dans le but de relever le niveau de vie de son ménage.

2.2.3. Remboursement des dettes

Les 20% des revenus de la vente des noix d'anacarde servent à rembourser les dettes antérieures. Lorsque le rendement d'une campagne ne comble pas les attentes, les paysans sont dans l'incapacité de rembourser leurs dettes et la dette est rééchelonnée à la campagne suivante parfois avec des intérêts.

2.2.4 Construction et l'équipement des logements

Ce type d'investissement occupe 10% du revenu total des paysans de Bantè. L'habitation est le domaine dans lequel chaque paysan du milieu rêve d'investir. Mais, la construction de logement nécessite de réserves suffisantes de capitaux et pour ce faire, les producteurs cultivent davantage l'anacardier et entretiennent leur plantations afin d'augmenter leur production. Pour la construction de logements modernes ou toute autre pièce destinée à stocker les vivres recouverts de feuille de tôle.

2.2.5 Petit commerce

Le petit commerce absorbe 10% du revenu des paysans. Il s'agit de l'approvisionnement de divers produits importés¹⁶. Cette activité est exercée pour la plupart du temps par les femmes et les jeunes ruraux.

Ce type de commerce est secondaire pour les paysans et ne mérite pas de beaucoup d'attention. Généralement, la gestion de ces boutiques est confiée aux femmes qui le font comme elles le peuvent du fait qu'elles ne bénéficient d'aucune formation dans le domaine. Ce secteur non agricole est dominé par les femmes. Le petit commerce occupe 28% des actifs avec 32% des emplois.

2.2.6 Achat d'intrant agricole ou la location de la main-d'œuvre agricole

Il constitue les 10% du revenu des paysans du milieu d'étude. Il s'agit du remboursement des frais d'entretien des champs, de la récolte et parfois de l'achat des intrants phytosanitaires.

De ce qui précède, il ressort que les revenus d'anacarde servent à satisfaire surtout les besoins physiologiques des producteurs. De ce fait, accroître l'offre a toujours été une préoccupation des acteurs locaux.

2.3 Production de l'anacarde et changements sociaux

Le développement d'une agriculture de plantation d'anacarde a bouleversé les rapports sociaux entre les acteurs locaux.

La gestion collective a fait place à une gestion individuelle de la terre entraînant la disparition des règles ancestrales.

Des études ont montré que, le taux de parcelles acquises par mode sécurisant (héritage, achat, attribution coutumière) est de 76% pour les hommes et de 39% pour les femmes dans le

¹⁶ Savon, alcool, cigarettes, sel, l'huile, pétrole lampant, piles, riz, ustensiles de cuisine ou d'articles vestimentaires et produits de beauté pour l'animation des petites boutiques dans les villages

Département des Collines (Ministère du Développement Rural, 1998).

2.3.1 Montée des déviances sociales

Plusieurs enquêtés ont déploré de fréquents cas de vol des noix de cajou dans des plantations lors du ramassage. Les enfants des propriétaires, leurs femmes et parfois leurs parents exclus de l'accès au foncier agricole, comblent leurs besoins par le vol d'anacarde. Pour la plupart des enquêtés, « ces actes seraient un frein au développement de la filière anacarde car il constitue un facteur de découragement des producteurs ». Selon les statistiques des conflits entre les acteurs locaux obtenus au commissariat de police de Bantè et à la gendarmerie de Pira, ont montré que les mois de mars, avril, mai et juin sont les mois les plus tumultueux de l'année dans la Commune de Bantè. Pendant cette période ces structures de police judiciaire sont très sollicitées pour régler des conflits d'intérêts et des actes de banditisme. Or, cette période correspond à la campagne de l'anacarde.

Pendant la même période, l'on note également, la récurrence du bradage des terres par certains paysans pour rembourser leurs dettes. Cette situation a fait qu'un grand nombre de producteurs est dépourvu de plantations d'anacarde et de terre cultivable.

Enfin, la récurrence de punitifs feux de brousse tardifs qui dévastent des plantations d'anacardiers avec pour conséquence le manque de récolte sur plusieurs années constitue un autre problème non moins important à résoudre. Malgré ces déviances, les plantations de l'anacardier encore appelées "la richesse du pauvre" par les paysans sont porteuses d'espoir chez ceux-ci.

2.3.2 Plantation d'anacardiers et regain d'espoir chez les producteurs locaux

L'anacarde est encore appelé "la richesse du pauvre" par les enquêtés. Cet arbre est porteur d'espoir pour les producteurs locaux et leurs ménages. Plusieurs enquêtés ont témoigné des avantages issus des plantations d'anacardiers. En dehors, des recettes immédiates générées par l'anacarde, il représente pour la

plupart des planteurs enquêtés, le seul héritage matériel qu'ils pourront léguer à leurs familles.

Aussi, les plantations sont désormais utilisées comme une garantie pour contracter des prêts auprès des institutions de microfinance. Il s'agit notamment de la Caisse Locale de Crédits Mutuels (CLCAM), qui octroie désormais des prêts aux planteurs pour le défrichage ou l'entretien des plantations. Mais, en cas d'incendie, le paysan est incapable de rembourser le prêt et est donc traqué.

Au vu de ce qui précède, on peut retenir que, en dépit de quelques problèmes sociaux qui découlent de sa production, l'anacarde est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

2.3.3 Emergence d'une nouvelle catégorie sociale de "nouveaux-riches" du cajou parmi les producteurs locaux

Entre les producteurs et les exportateurs, il y a au moins trois niveaux de courtiers dont :

- les jeunes ruraux lettrés qui signent les contrats de partenariats avec les grossistes.
- les courtiers locaux qui s'engagent à fournir plusieurs tonnes de cajou aux courtiers de la première catégorie.
- Les courtiers locaux (souvent des femmes) qui achètent les noix d'anacarde directement auprès des producteurs.

A chaque niveau de cette chaîne de commercialisation, des commissions sont payées à chacun des intermédiaires. Les courtiers ont également l'habitude de jouer sur les prix et sur la balance d'achat pour se faire de la plus-value. Ainsi, après chaque campagne de commercialisation de l'anacarde, ces cadets sociaux s'enrichissent parfois plus que les producteurs. On assiste alors, à l'émergence d'une catégorie de cadets sociaux considérés comme de "nouveaux-riches". De façon générale, la plupart des paysans enquêtés ont témoigné de leur passage d'une situation de

précarité avant la plantation d'anacardiers à meilleure situation socioéconomique.

3. Discussion

Au regard des résultats ci-dessus présentés, on peut identifier trois principaux résultats qui méritent d'être discutés.

D'abord, bien que la transformation locale des noix d'anacarde soit faible, l'on a noté une constante croissance de sa production. Le constat d'une faible transformation locale des noix d'anacarde semble être récurrent dans les pays producteurs d'anacarde en Afrique de l'Ouest. Un constat similaire a été fait au Burkina (Sutter, 2010), où il a été noté une faible transformation locale de l'anacarde. Ceci constitue un manque à gagner aux acteurs locaux. Cependant, l'anacarde est porteur d'espoir pour les ménages ruraux. Cette production exige très peu de ressources. « Le coût de la main-d'œuvre d'installation d'un verger d'anacarde en association avec des cultures annuelles a été estimé à 4.647 fcfa à l'hectare » (MAEP, 2012). Ce sont ces conditions favorables qui auraient facilité l'extension de la production de l'anacarde contrairement à celle du coton.

Ensuite, de ce qui précède, il ressort que l'anacarde est une opportunité pour la satisfaction des besoins vitaux des producteurs. De ce fait, accroître l'offre a toujours été une préoccupation des acteurs locaux. En 2016, des constats similaires ont été fait par Adama et N'dri auprès des planteurs locaux d'anacarde en Côte-d'Ivoire. Ces deux chercheurs ont constaté que « l'anacarde permet aux paysans d'investir dans plusieurs domaines. Certains célèbrent les mariages ou achètent les bœufs ; d'autres achètent les moyens roulants ou des antennes paraboliques » (Adama et Adri, 2016). Les résultats similaires ont été obtenus au Burkina-Faso (Sutter, 2010). La volonté d'extension de la production de l'anacarde a participé à la reconstruction du régime foncier traditionnel tel que l'ont été le café et le cacao en milieu Agni (Ehuj, 2013). Mais, contrairement au cas décrit par ces auteurs, les producteurs locaux de la Commune de Banté investissent très peu dans la scolarisation de leurs enfants.

Enfin, en dépit de quelques comportements anormaux qui découlent de sa production, l'anacarde est un moteur de lutte contre les problèmes vitaux de la vie collective en milieu rural (Bajoit, 2013). Car, l'on a noté l'émergence de nouvelles catégories sociales faites de nombreux acteurs ruraux ; désormais en mesure de satisfaire leurs besoins fondamentaux et de "nouveaux-riches" appelé en langue locale "Olowo Cajou". Dans les recherches spécialisées sur les plantations, l'émergence des nouveaux-riches est un constat récurrent. En Côte-d'Ivoire par exemple, les plantations de cacaoyers et de caféiers ont fait aussi apparaître une classe de nouveaux-riches (Chauveau, 1999).

Conclusion

Il faut rappeler que la présente recherche avait pour principal objectif d'étudier les formes de transformation des rapports sociaux dans un contexte d'innovation agricole ; celles de l'intensification des plantations d'anacardiers dans la Commune de Bantè au Centre-Bénin.

A la lumière de ce qui précède, trois transformations ont été observées. L'on a constaté une forte contribution des recettes de l'anacarde dans la satisfaction des besoins sociaux vitaux des paysans. De ce fait, accroître l'offre a toujours été une préoccupation des acteurs locaux. Conséquemment, on a assisté à l'émergence d'une catégorie sociale de "nouveaux-riches". Egalement, La plupart des paysans producteurs d'anacarde sont passés d'une situation de précarité avant la plantation d'anacardiers à un mieux-être. De même, l'on a noté l'émergence de nouvelles catégories sociales faite de déviants sociaux. Toutefois, la montée de la délinquance juvénile notamment parmi la catégorie des collecteurs de noix d'anacarde et les acteurs intermédiaires pour l'achat paraît inquiétante.

Eu égard à tout ce qui précède, l'anacarde est un instrument efficace de lutte contre la pauvreté dans les ménages ruraux. Il faut alors œuvrer à la pérennisation de sa production.

Au terme de cette recherche, trois pistes ont été identifiées pour les prochaines recherches. D'abord, l'on peut étudier la part contributive de l'anacarde dans la Taxe du Développement Local (TDL). Ensuite, l'on peut analyser l'interdit fait aux allochtones de planter d'anacardières pour leur éviter de s'approprier la terre. Enfin, on peut étudier les effets sociaux de la vente des noix d'anacarde sur les acteurs intermédiaires de la filière.

Références bibliographiques

Adama S. et N'dri K. A., 2016, Impacts socio-économistes de la culture de l'anacarde dans la Sous-Préfecture D'odienne (Côte-d'Ivoire), *European Scientific Journal*, vol. 2, No. 32, pp. 369 - 383

Affo F., 2015, « Conflit autour de "l'or blanc" et manifestation de la puissance politique des cotonculteurs à Banikoara » in Mbah Jean-Fernand (éd), *Les figures de l'inégalité et le renouveau des luttes sociales*, Paris, L'Harmattan, pp. 85-96

Assogba Y., 2010, Théorie systémique de l'action sociale et innovation sociale, *Université du Québec en Outaouais*, 16p.

Bajoit G., 2013, La maison du sociologue : pour une théorie sociologique générale, *Louvain-la-Neuve*, éd. Academia,

Bourdier F., 2012, Nouvelle agriculture et transformations familiales sur les hauts plateaux du nord-est cambodgien, *Autrepart*, vol. 3, n° 62, pp. 217-235

Chauveau J-P., 1999, « L'étude des dynamiques agraires et la problématiques de l'innovation » in Chauveau J.P (éd), *L'innovation en agriculture : question de méthodes et terrains*, Paris, IRD, pp. 9-31

Dissou M., 1972, *Développement et mise en valeur des plantations du palmier à huile au Dahomey*, Cahiers d'Etudes Africaines, vol. 12, cahiers 47, *Systèmes Agraires Africains*, pp. 485-499, Published by : EHESS Stable URL : <http://www.jstor.org/stable/4391165> accessed: 01/06/2010 03 :50

Ehui J. P., 2013, La démasculinisation des cultures de rente ou l'ère d'une nouvelle citoyenneté pour la femme rurale Agni, Abidjan, *Citoyenneté et transformations sociales en Afrique*, vol. 5, n° 1 et 2, pp. 96 - 116

Engolo E. C., 2001, *Mutations socio-économiques et conditions de vie des ménages ruraux au Cameroun*, Revue Française de Sociologie, vol. 42, No. 2, pp. 214-264 Published by : Editions OPHRYS et Association Revue Française de Sociologie, Stable URL : <http://www.jstor.org/stable/3322964> accessed: 01/06/2010 02 :52

Keller P., 2010, Analyse de la Chaîne de Valeur du Secteur Anacarde du Bénin, Rapport de recherche, 64p.

Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP), 2012, Etude prix planché de la filière anacarde au Bénin, Rapport de Mission, 79p.

Sutter P. L., 2010, *Analyse de la filière anacarde au Burkina-Faso : identification des leviers d'actions pour une meilleure valorisation des ressources paysannes*, Université de Lille, 43^{ème} promotion, Mémoire de Master, 96p.

Tchénagni Y. A., Assogbadjo A. E et Ouéhanou T., 2016, Perception paysanne des effets du changement climatique sur la production des noix d'anacardier (*Anacardium Occidentale L.*) dans la Commune de Savalou au Bénin, *European Scientific Journal*, vol.2, n° 14, pp. 220-239